



Association des Centres de Loisirs

PROJET EDUCATIF

(adopté par le Conseil d'Administration de l'ACL au cours de sa séance du 12 septembre 2018).

Permettre à l'enfant de devenir un citoyen libre et responsable en participant à la construction d'une société plus démocratique et plus respectueuse de l'environnement.

De ce projet général découlent les objectifs suivants :

- Répondre aux besoins du plus grand nombre d'enfants et d'adolescents dans les domaines éducatifs et culturels, tout en luttant contre toute forme d'exclusion.
- Répondre à la demande du plus grand nombre de familles en favorisant l'accessibilité, la diversité et la qualité de nos actions.

Affiliée à la Fédération des Francas, L'A.C.L. se reconnaît dans les principes éducatifs que cette association d'Education Populaire défend.

L'association est laïque, c'est à dire respectueuse des convictions personnelles. Elle est ouverte à tous les enfants et adolescents. Elle ne peut et ne doit donner aucun enseignement doctrinal, politique ou confessionnel.

Cependant, la laïcité ne peut se définir par la neutralité. Il s'agit en fait de mettre l'enfant et le jeune en état de développer son sens critique et de décider de la contribution qu'il sera susceptible d'apporter à la construction de la société de demain.

Ces principes de laïcité engagent chacun d'entre nous dans ses rapports avec les enfants et avec les jeunes, mais aussi avec les animateurs et les organismes gestionnaires.

Nos méthodes d'organisation et nos activités doivent être pensées en fonction de ces objectifs, dans la perspective de la mise en place d'un véritable service public d'accueil des enfants et des adolescents.

1 - NOS PRINCIPES EDUCATIFS

Il nous paraît important de promouvoir et de rechercher les moyens de mettre en oeuvre une éducation globale qui :

- vise à l'enrichissement culturel de l'individu et à son ouverture à la société-
- est harmonieuse et fait appel à l'ensemble des techniques et des formes d'expression.
- tient compte de la spécificité de la psychologie des enfants et des adolescents.
- vise à faire participer les enfants, les jeunes et les animateurs à la préparation et à la conduite de l'action éducative.
- favorise la coéducation permanente : parents, enseignants, animateurs, enfants, jeunes, ...
- sensibilise à la découverte et au respect de l'environnement.

2 - NOS PRINCIPES PEDAGOGIQUES

Nous privilégions une pédagogie de la relation, du respect de l'autre, de l'expérimentation et de la mise en situation, permettant l'acquisition de connaissances, valeurs et règles nécessaires à l'éveil de la curiosité, à l'ouverture de l'esprit, à la tolérance et à la solidarité envers d'autres groupes existants.

Cette pédagogie prend en compte les inégalités de départ, de nature ou socioculturelles, ainsi que les contradictions d'intérêt de l'individu et des collectifs sociaux. Elle essaie d'en assumer les dépassements par des initiatives permettant un développement plus lucide, plus libre, plus harmonieux, plus global, et de l'individu, et du groupe. C'est essentiellement une pédagogie active de la responsabilité réelle.

Les expériences vécues individuellement ou en groupe offrent, à la fois à chaque enfant la possibilité de s'exprimer et d'agir selon ses motivations, et à tous l'occasion d'apprendre à vivre ensemble démocratiquement.

Les méthodes pédagogiques actives sont privilégiées. Les attitudes non-directives, lorsqu'elles sont bien maîtrisées, favorisent les prises d'initiatives et l'émulation nécessaire à la structuration des groupes.

Même quand il laisse par méthode une activité se dérouler de façon autonome, l'animateur n'oublie jamais qu'il a un rôle à jouer, une responsabilité à assumer, des objectifs à atteindre. Il prévoit, agit, analyse, il écoute, observe, propose, arbitre, soutient, ...

En outre, l'animateur doit tenir compte des temps de vie de l'enfant auxquels il ne participe pas, les influences qui s'y exercent, les contraintes qui en découlent pour son action immédiate. Il doit donc également agir aussi sur l'environnement et le cadre de vie de l'enfant, en liaison avec les co-éducateurs et autres responsables du devenir de l'enfant.

Une démarche éducative démocratique, visant à faire participer les enfants et les animateurs à la préparation, à la conduite et à l'évaluation de l'action éducative, est favorisée.

Nous souhaitons donc privilégier les catégories d'activités suivantes :

- celles qui permettent l'épanouissement individuel de l'enfant ou du jeune à travers la pratique d'activités sportives, culturelles, artistiques ou scientifiques variées.
- celles qui permettent à chaque individu, dans son groupe, de percevoir, comprendre, s'exprimer, prendre des responsabilités.
- celles qui permettent à chaque individu de trouver sa place dans la société où il vit :
 - en la découvrant de façon méthodique,
 - par le canal de toutes les activités d'expression et de communication (y compris celles qui exploitent les dernières technologies).
- enfin celles qui, au-delà de la société proche, permettent à chaque individu et au groupe d'individus de rejoindre la communauté humaine, dans l'espace comme dans le temps, en vue d'apporter sa contribution à l'édification d'une société plus juste et plus humaine.

3 - LE CENTRE DE LOISIRS OU DE VACANCES

Le centre de loisirs ou de vacances est une base de rencontres, d'aventures maîtrisées par les enfants et les jeunes. Il s'adapte constamment à l'évolution de son environnement.

Notre réflexion doit nous permettre de resituer clairement notre action "pour l'enfant" ou "pour le jeune", en mettant en pratique nos principes éducatifs énoncés précédemment.

LE PROJET PEDAGOGIQUE

- Notre projet pédagogique doit être adapté à une situation locale ; il prend en compte toutes les formes, toutes les situations d'animation. Il est pris en charge par l'équipe d'animation.

- Le centre de loisirs ou de vacances doit avoir recours à une pédagogie différenciée tenant compte de la diversité des groupes d'enfants et de jeunes.
- Il permet :
 - l'alternance entre activités "spontanées", de "libre choix" et "organisées".
 - la succession entre activités et motivations individuelles, de petits groupes, d'équipes, de l'ensemble.
- la répartition souple en groupes d'âge, d'intérêt, d'ateliers et même en groupes hétérogènes.
- la programmation d'activités établie non seulement avec les animateurs mais en projet commun avec les enfants et les jeunes.
- la possibilité pour les enfants et les jeunes d'assumer des responsabilités réelles et adaptées à leur niveau.
- le développement du bien vivre ensemble.
- le développement de "projets" sur les thèmes les plus variés, comme par exemple la Montagne, l'Environnement, la Culture, les Arts, les Sciences,
- la recherche hors du centre, dans tous les milieux urbains et ruraux, dans la nature comme dans le monde du travail, dans la cité comme dans la vie du monde entier, des sujets de motivation et d'activités.
- la mise en valeur des travaux et réalisations collectives aussi bien que des travaux et réalisations de chacun.

4 - L'EVALUATION DE NOTRE PROJET EDUCATIF

L'évaluation est un outil au service de la démarche de progrès qui vise à l'amélioration continue de nos actions. C'est aussi un outil de responsabilisation des acteurs du projet, d'acquisition d'expériences et de mobilisation des équipes éducatives.

L'évaluation est conçue comme un processus continu, dynamique, permanent, et partagé par l'ensemble des acteurs éducatifs.

Les méthodes d'évaluation choisies s'inscrivent dans une perspective de confiance qui vise à augmenter la qualité des projets dans une démarche partenariale. Elles se pratiqueront au niveau de chaque structure d'animation, mais aussi de l'association et seront régulièrement définies et examinées par le Conseil d'Administration.

5 - LA FORMATION DES ANIMATEURS

La formation des animateurs est l'un des éléments essentiels du développement quantitatif et qualitatif de notre action.

La formation permet à chacun de mieux assumer les responsabilités qui lui sont confiées.

Ces responsabilités ont pour références communes l'enfant, le jeune, l'éducation, l'action éducative.

Par ailleurs, la nécessité du travail en équipe exige que chacun connaisse bien son rôle et les relations qui existent entre sa fonction et celles qu'assument ses collègues de travail.

La formation permet ainsi progressivement à chacun d'assumer des fonctions nouvelles : elle s'envisage selon un processus de formation permanente et continue, en favorisant notamment la transmission des savoirs et des pratiques entre les animateurs.

*

**

L'acte éducatif est le fait de chacun, un pouvoir donné à tous et il engage notre responsabilité.
--